

JOURNÉE D'ÉTUDES  
ORGANISÉE PAR FANNY GRABIAS ET BRUNO PY

---

# COVID-19 ET JUDICIARISATION DE LA SANTÉ

---

**VENDREDI 25 JUIN 2021**

**9h00 - 17h00**

**FACULTE DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET  
GESTION DE NANCY**

**AMPHITHEATRE ROBLOT**

**INSCRIPTION :**

**[irenee-contact@univ-lorraine.fr](mailto:irenee-contact@univ-lorraine.fr)**

# COVID-19 ET JUDICIARISATION DE LA SANTÉ

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA MANIFESTATION

Alors que le phénomène de judiciarisation de la santé paraît plus supposé que réel, la crise sanitaire de la COVID-19 invite à revenir sur cette question. Plusieurs actions juridictionnelles ont en effet déjà été engagées, et d'autres le seront inévitablement dans les prochains mois ou prochaines années. Pour autant, de nombreuses questions restent en suspens compte tenu des conditions restrictives d'aboutissement de ces recours (office contraint du juge du référé-liberté, interprétation stricte de la loi pénale, nombre limité d'obligations dans le Code de santé publique, caractérisation stricte de la carence fautive par le juge administratif, identification de nouveaux postes de préjudice etc.).

De ce point de vue, un état des lieux de la judiciarisation paraît nécessaire afin de mesurer, d'une part, les conséquences de la crise s'agissant du nombre de recours contentieux ou amiables et, d'autre part, la place et le rôle des juridictions dans les conséquences de la crise.

## OBJECTIFS RECHERCHES

L'objectif principal de la manifestation est de dresser un bref état lieux du phénomène de judiciarisation de la santé sous l'angle de la crise sanitaire. Il s'agit plus précisément d'établir la réalité de la judiciarisation de la santé pendant la crise sanitaire et, en creux, d'interroger l'intérêt et les limites du recours à la justice pour les requérants.

Les contributions livreront ainsi des données chiffrées concrètes sur les différents types de recours qui ont pu ou qui pourraient être exercés à l'encontre des professionnels et établissements de santé.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'un projet plus général portant sur la judiciarisation de la santé dans la région Grand-Est, financé par le pôle SJPEG de l'Université de Lorraine, et mené en étroite collaboration avec les deux laboratoires que sont l'IRENEE et l'IFG.

# PROGRAMME

MATINEE

## 9H00 Mots d'accueil

*Fabrice GARTNER, Doyen de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy, Professeur de droit public, UL/IRENEE*

*Julien LAPOINTE, Directeur de l'IFG, Professeur d'histoire du droit, UL/IFG*

*Christophe FARDET, Directeur de l'IRENEE, Professeur de droit public, UL/IRENEE*

## 9H15 Propos introductifs

*Bruno PY, Professeur de Droit privé et sciences criminelles, UL/IFG*

## I. JUDICIARISATION ET COVID-19 : LE POIDS DES VICTIMES

**Présidente de séance : Barbara PALLI, Directrice adjointe de l'IFG, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, UL/IFG**

## 9H35 COVID et ONIAM : l'influence de la crise sur les recours indemnitaires

*Axel BARLERIN, Président de la CCI du pôle Nancy*

## 9H55 COVID et droit des victimes : retour sur le rapport à la judiciarisation

*Caroline LACROIX, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles, Université d'Evry-Val d'Essonne, CERDACC*

## 10H15 COVID et psychiatrie : le cas de l'hospitalisation sous contrainte

*Léa LEPOIX, Doctorante contractuelle en droit privé, UL/IFG*

PAUSE

## 10H55 COVID et liberté d'aller et venir

*Charlène COLLET, Doctorante contractuelle en droit privé, UL/IFG*

## 11H15 COVID et recours juridictionnel : le point de vue de l'avocat

*Morgane BOUCHER, Avocate au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel*

## 11H35 Débats

# PROGRAMME

APRES-MIDI

---

## II. JUDICIARISATION ET COVID-19 : LA VOIE DES PROCEDURES

Président de séance : Pascal CAILLE, *Directeur adjoint de l'IRENEE, Maître de conférences HDR en droit public, UL/IRENEE*

**14H00 COVID et hôpital public : les saisines pré-contentieuses**  
*Sarah MAHMOUDI, Juriste en droit de la santé, CHRU Nancy*

**14H20 COVID et procédure disciplinaire**  
*Nolwenn PETON, Rapporteur public à la Cour administrative d'appel de Nancy, Présidente de la Chambre disciplinaire de première instance des médecins et des sages-femmes*

PAUSE

**15H00 COVID et référé-liberté**  
*Christophe FARDET, Directeur de l'IRENEE, Professeur de droit public, UL/IRENEE*

**15H20 COVID et responsabilité pénale des décideurs publics**  
*Hatice TOKLU, ATER en droit public, UL/IRENEE*

**15H40 Débats**

**16H30 Rapport de synthèse**  
*Fanny GRABIAS, Maître de conférences en droit public, Université de Lille, Membre associée de l'IRENEE*